



AUJOURD'HUI LE CODE DU TRAVAIL DEMAIN LE STATUT GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le projet de Loi Travail dit EL KHOMRI, prévoit de remettre en cause des pans entiers du code du travail au nom de la compétitivité des entreprises et de l'emploi.

Selon les propositions du gouvernement, pour résorber le chômage, il faudrait en finir avec une partie des droits et garanties des salariés.

Curieusement, pour pouvoir embaucher les salariés au chômage, il faudrait d'abord pouvoir y mettre plus facilement ceux qui ont un emploi en s'affranchissant des contrôles d'une administration devenue selon certaines thèses un véritable frein à l'embauche.

Pire, toujours au nom de la compétitivité des entreprises et de la liberté d'entreprendre, il faudrait encore en finir avec les droits collectifs, contourner les organisations syndicales et revoir la hiérarchie des normes au profit d'accords d'entreprise moins disant que les accords de branche.

Dans la Fonction Publique, ce projet a son pendant nommé PPCR. Les deux projets relèvent de la même logique : contraindre les salariés à la mobilité géographique et fonctionnelle pour obtenir ou conserver leur emploi.

Aujourd'hui ce sont les droits des salariés du privé qui sont attaqués, demain à travers la mise en place de PPCR, ce sera le Statut Général et les statuts particuliers.

Les exigences du patronat sont sans limite : licenciement facilité, augmentation de la durée du temps de travail y compris pour les mineurs en apprentissage, droits des

salariés revus sans cesse à la baisse et réduction de la dépense publique.

Ses demandes sur ce dernier point ne s'appliquent évidemment pas au coût exorbitant pour les Finances Publiques des milliards d'exonérations de cotisations sociales destinées à favoriser les créations d'emplois.

F.O.-DGFIP rappelle que ces cadeaux fiscaux et sociaux consentis aux entreprises n'ont jamais fait l'objet de la moindre évaluation de leur impact sur le niveau des créations d'emplois. Le CICE transformé en allègement pérenne de cotisations en est un exemple.

Bientôt, toujours au nom de la compétitivité, les entreprises exigeront de pouvoir embaucher le matin et licencier le soir, en fonction de leurs carnets de commandes.

Pour mémoire, au Moyen Âge, les salariés parisiens en attente d'une embauche se tenaient sur la place de grève (d'où son nom) et y retournaient le lendemain matin après leur journée de travail de la veille.

Faudra-t-il demain en arriver là pour satisfaire aux exigences d'un patronat qui en veut toujours plus ? À quand le travail des enfants ?

Le combat contre le projet de Loi Travail est celui de tous les salariés, du public comme du privé.

Tous en grève le 31 mars en solidarité avec les salariés du privé et pour le maintien du statut général et des statuts particuliers.



**RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL
TOUS EN GRÈVE
LE 31 MARS**

